

EMBARGO : le 22.10.73 à 10h00

Allocution de M. le Conseiller fédéral Pierre GRABER
 Chef du Département politique fédéral, à l'occasion
 de la 113^e Session du Conseil Interparlementaire
 à Genève, le 22 octobre 1973

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je suis heureux de souhaiter au nom du Conseil fédéral suisse la plus cordiale bienvenue au Conseil interparlementaire qui a décidé de tenir à Genève sa 113^e session. Puisse le climat de cette ville, vouée aux oeuvres de la paix et de la coopération internationale, être bénéfique à vos travaux; tel est notre voeu. *Plus = 1700*

L'honneur que nous ressentons de voir votre Conseil se réunir en Suisse ne nous empêche pas ^{pour autant} cependant de déplorer ^{- de déplorer} profondément ^{- dramatiques -} les circonstances qui ont entraîné l'annulation de la 61^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire. S'il ne convient pas que j'évoque dans cette enceinte la situation intérieure d'un Etat dont les parlementaires, ont joué un rôle si actif au sein de vos organismes, je suis cependant sûr que vous serez d'accord avec moi pour



- 2 -

reconnaître qu'il existe une antinomie éclatante entre l'emploi de la violence et la fonction parlementaire, et pour regretter ^{aussi} la disparition d'un parlement riche d'une longue tradition démocratique.

C'est d'ailleurs bien pourquoi les événements qui secouent actuellement le monde concernent aussi directement les parlementaires que vous êtes. Il est significatif que votre organisation elle-même se soit fixé, comme l'un de ses objectifs essentiels, à l'article 1er de ses statuts, de contribuer à l'oeuvre de la paix et de la collaboration entre les Peuples.

On m'a dit, dit, dit, c'est un pouvoir
 Comment pourrions-nous dès lors nous réunir sans évoquer le grave conflit qui ensanglante ^{encore} à l'heure qu'il est le Proche-Orient et qui pose de si ^{graves} angoissantes questions à toutes les Chancelleries ?

Passée la première surprise qu'a suscitée le déclenchement des hostilités - inopiné et pourtant prévisible - nous devons essayer de voir plus clair dans les implications profondes de la nouvelle guerre israélo-arabe.

- 3 -

Durant les six ans qui se sont écoulés depuis le dernier conflit, le Proche-Orient a connu un calme trompeur, tandis que la charge de méfiance réciproque augmentait au point de devenir intolérable. Cette méfiance, qui a empêché les parties en cause de se mettre d'accord sur la base d'une solution négociée, devait nécessairement, fatalement dirai-je, conduire à une nouvelle explosion de violence.

Ce conflit démontre à l'évidence que l'absence d'opérations militaires majeures, même prolongée, est tout autre chose que la paix véritable / la paix véritable dont les Etats du Proche-Orient ont besoin et qu'ils souhaitent. Faute d'avoir pu être résolus, les problèmes furent seulement gelés et, croyait-on, désamorçés. Or se sont ces problèmes, laissés sans solution, qui sont à l'origine directe de la réouverture des hostilités, comme ils avaient déjà provoqué tous les affrontements antérieurs.

Pouvons-nous impunément rester les spectateurs, consternés mais inertes, de cette nouvelle guerre, qui *ce nouveau drame* aura fait des ravages en vies humaines, dans une plus grande mesure que les conflits antérieurs, qui accumulé les destructions des biens les plus précieux et consommé des ressources gigantesques ?

- 4 -

En m'inclinant devant les deuils et les souffrances que ^{la} ~~provoque~~ ^{et provoque encore}, de part et d'autre, ce nouveau conflit, je voudrais formuler le vibrant espoir que ces événements tragiques, aux implications redoutables, amènent enfin les hommes d'Etat responsables à ne plus se contenter de palliatifs, mais à s'attaquer à la racine du problème, à aller au-delà d'une simple cessation des hostilités, si impérieuse et urgente soit-elle, et à déployer tous leurs efforts pour hâter l'avènement d'une paix juste et durable, c'est-à-dire qui prenne en considération les intérêts de tous les Etats et de tous les peuples en cause. Ai-je besoin de rappeler que fidèle à sa tradition, mon pays se veut solidaire des souffrances encourues et disponible pour toute entreprise ^{qui pourrait contribuer,} destinée à ^{un titre} ~~à un titre~~ ^{quelconque,} y mettre un terme.

Je n'ai d'ailleurs pas besoin d'insister plus longuement devant vous, membres de l'Union Interparlementaire, sur l'incidence des événements du Proche-Orient sur la situation internationale et plus spécialement sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. On se souvient en effet que des élus d'Europe, des Etats-Unis et du Canada réunis à Helsinki le 31 janvier dernier ont souscrit à une déclaration, dont je voudrais rappeler le passage suivant:

- 5 -

"La Conférence interparlementaire sur la coopération et la sécurité européennes est convaincue que l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables en Europe implique la disparition de toutes les causes de tension dans toutes les parties du continent, compte tenu aussi de la région méditerranéenne".

Votre organisation n'a donc pas attendu l'éclatement des hostilités pour porter ses regards vers la zone qui retient aujourd'hui l'attention de tous. De même, ma propre référence à ce conflit n'est pas une pure concession à l'actualité.

A première vue, on pourrait certes estimer paradoxal de mettre en relation, d'une part, les travaux de diplomates et d'experts, qui constituent la phase présente de la Conférence sur la sécurité et la coopération et, d'autre part, le conflit armé qui vient d'éclater. Il me semble pourtant que les événements qui se déroulent actuellement au Proche-Orient doivent précisément inciter à analyser soigneusement les implications et les perspectives de la Conférence qui se tient à quelques pas d'ici.

- 6 -

Lorsqu'en 1969 mon Gouvernement a manifesté pour la première fois une attitude favorable à la participation de la Suisse à la Conférence, il l'avait subordonnée à celle des Etats-Unis d'Amérique. Pourquoi ? Parce que la notion de sécurité européenne limitée aux Etats qui appartiennent géographiquement à l'Europe est une abstraction qui ne tient pas compte du système des relations internationales dans lequel nous vivons aujourd'hui. La situation présente est en effet caractérisée par l'existence d'un équilibre politique et militaire entre des puissances sans la participation desquelles toute discussion sur la sécurité et la détente européenne serait vaine :

On sait que, parallèlement à la genèse de la Conférence sur la sécurité et la coopération, s'est développée l'idée d'une négociation sur la réduction des forces en Europe. Cette idée a mûri et va déboucher dans quelques jours sur une Conférence qui ne réunit que des Etats appartenant aux deux alliances existant sur ce continent. La Suisse n'est donc pas concernée directement par cette négociation. En revanche elle est concernée par les conséquences éventuelles de la conduite parallèle des deux négociations, distinctes mais portant sur le même sujet, à savoir la sécurité des Etats européens.

- 7 -

L'examen séparé des aspects politiques et militaires de la sécurité et de la détente nous place quant à nous devant la situation suivante : l'objectif que nous assignons à la Conférence est de faire un premier pas vers l'établissement d'une paix durable en Europe, d'une paix plus rassurante que celle que nous offre aujourd'hui l'équilibre entre de gigantesques arsenaux militaires. Nous sommes conscients qu'un minimum de confiance réciproque est le préalable nécessaire à toute mesure de désarmement et l'espoir que nous mettons dans la Conférence sur la sécurité et la coopération est précisément de renforcer cette confiance. Mais, s'il doit s'avérer qu'au moment même où se poursuit ce dialogue, l'Europe et les zones qui lui sont adjacentes connaissent une concentration de plus en plus forte de moyens militaires, alors le dialogue politique risque de perdre toute relation avec le but recherché pour devenir un exercice gratuit, illusoire, et donc dangereux.

C'est sous cet angle qu'il faut examiner les problèmes de la Méditerranée et du Proche-Orient. Nous avons, pour notre part, dès la phase préparatoire de la Conférence, compris (et soutenu dans la mesure de nos moyens) le désir légitime des pays méditerranéens non-européens d'être

associés d'une manière ou d'une autre à la Conférence. Ce faisant le Gouvernement suisse a été guidé par les deux considérations suivantes :

Premièrement, mon pays est au carrefour de l'Europe du nord et de l'Europe méditerranéenne. L'histoire récente a créé entre nous et l'ensemble des pays méditerranéens des affinités que nous ne pouvons ignorer, de même que ces pays se sentent eux aussi proches de l'Europe à laquelle les unissent des liens de toutes natures.

Cela m'amène à la seconde raison : il s'agit de savoir si la Conférence de sécurité est capable d'embrasser les problèmes de notre continent dans leur véritable dimension. Or, est-il besoin de rappeler que depuis un quart de siècle surtout, chaque secousse en Méditerranée a eu des répercussions immédiates sur l'Europe. La Conférence de sécurité ne pouvait pas dès lors ignorer cette donnée permanente de l'histoire de notre continent. Elle l'a fait à notre sens d'une manière équilibrée et rationnelle. La formule adoptée dans les Recommandations finales des Consultations d'Helsinki exprime en effet une réciprocité d'intérêts : sensibilité de l'Europe aux problèmes

- 9 -

de la Méditerranée, sensibilité des Méditerranéens aux problèmes de l'Europe.

- en juin de cette année -

Cette formule a été adoptée à un moment (juin 1973) et dans un climat qui permettaient d'espérer que sa mise en oeuvre ne se heurterait pas à des difficultés insurmontables. On pouvait alors penser qu'il ne serait pas impossible de distinguer d'une part les aspects généraux de la sécurité en Méditerranée et d'autre part le conflit du Proche-Orient, le premier sujet intéressant la Conférence et le second devant être exclu. Que vaut aujourd'hui une telle distinction ? Dans les jours qui viennent les trois prochains pays méditerranéens qui vont se faire entendre à la Conférence sont précisément ceux du champ de bataille. Au nombre des 35 Etats qui les écouteront figurent leurs principaux alliés et amis respectifs. Que peut faire la Conférence dans de pareilles conditions ? Nous retrouvons ici le dilemme que j'évoquais tout à l'heure : la Conférence doit-elle se faire l'écho des vicissitudes de la politique internationale ? Doit-elle au contraire chercher à préserver son existence propre, poursuivre ses travaux en s'efforçant d'ignorer l'impact du conflit qui divise les principaux protagonistes ?

- 10 -

A vrai dire ce dilemme est déjà partiellement dépassé. La Conférence de sécurité, fragile baromètre de la détente, ne peut faire autrement que d'enregistrer les fluctuations de la conjoncture internationale. Cette conférence est vulnérable, c'est un fait que nous ne pouvons que constater. Nous avons pris un pari en y participant. C'est pourquoi nous estimons que la Conférence doit pouvoir continuer son cheminement, non pas en s'isolant des circonstances extérieures mais compte tenu de ces circonstances.

La même conclusion vaut également, me semble-t-il, pour l'Union Interparlementaire. Vouée aux contacts et aux dialogues entre parlementaires, eux-mêmes émanation des opinions publiques, votre organisation ne saurait être indifférente aux tribulations du monde. Elle ne doit cependant pas laisser ces tribulations, si dramatiques qu'elles fussent, perturber sa vie propre. Compte tenu de ces deux exigences, dont la conciliation n'est sans doute pas facile, (j'en conviens,) elle aura déjà atteint un objectif valable si elle contribue à développer entre ses membres, en dépit de vues et d'intérêts nécessairement divergents, à tout le moins la compréhension réciproque, elle-même si nécessaire à la réussite des efforts entrepris en faveur de la paix.

* *

*